

PRIN DE L'ABONNEMENT. Par trimestre, Francs 11, pris au bureau. Francs 13, franco à la poste

Les abonnemens commencent à toutes les épo ques. Le: lettres et envois d'argent doivent être affranchi »

SOMMAIRE. - Procès de Fieschi. Aveux de Boireau. - Conjectures sur la formation du ministère français. - Reflexions du Journal des Débats sur la crise ministérielle. — Affaire de Venloo, Incendie de la maison de campagne du colonel Brialmont. — Loi communale. — M. Martin. — Nouvelles et fails divers.

FRANCE. - Paris, le 6 février.

COUR DES PAIRS - Affaire Fieschi.

Audience du 4 février. — M. le président fait introduire le témoin Ladvocat (Gaspard), agé de 41 ans, membre de la chambre des députés et Lieutenant-Colonel de la garde nationale; et lui adresse les questions d'usage. (Mouvement général de curiosite.)

méral de curiosite.)

M. Ladvocat connaît tous les accusés. Il dit avoir déclaré d'abord qu'il a connu Fieschi comme condamné politique, porsqu'il exerça les fonctions de membre de la commission des récompenses nationales. Plus tard, recueillant ses souvenirs, il se rappela parfaitement qu'il lui avait été présenté par M. Cannes. Il ne le connut jamais que comme condamné politique; et l'ayant été moi-même, dit le témoin, je lui portai beaucoup d'intérêt; car il me rendit plusieurs services politiques dans les journées de juin, lorsque j'étais lieutenant-colonel de la légion. Il éclaira la marche de la légion, et s'en aequitta avec beaucoup d'adresse et d'intrépidité. Jamais, je n'ai eu qu'a me louer de lui. Son dévouement à moi, me paraissait sans bornes; plusieurs fois je lui prêtai de l'argent, 10 fr., 20 fr., il me les rapportait fidèlement; un jour nième, il me demanda 50 fr., je ne les avais pas, je lui dis de revenir dans quelques jours, il revint et me dit qu'il n'avait plus besoin que de 25 fr. Plus tard M. Cannes, qui lui portait également beaucoup d'intérêt, tomba malade du choléra, et Fieschi le soigna avec un zèle qu'il serait difficile de peindre. Long temps après, j'appris que Fieschi était poursuivi pour un autre délit, il vint me voir, et je lui dis : Fieschi, voici ce dont on vous accuse, justifiez-vous, ou bien allez-vous faire pendre ailleurs, voici mes propres paroles. Je ne le vis plus depuis.

Onelcièmes jours après l'attentat du 28 juillet je recus une M. Ladvocat connaît tous les accusés. Il dit avoir déclaré

pendre ailleurs, voici mes propres paroles. Je ne le vis plus depuis.

Quelques jours après l'attentat du 28 juillet je reçus une invitation de passer chez le préfet de police pour une affaire urgente. J'y passai, nous ne pûmes régler cela, et pour me dédommager il m'offrit de voir Gérard, j'acceptai; tout autre en aurait fait autant à ma place. J'allai à la conciergerie et je vis un homme la tête enveloppée de linges. Quel fut mon étonnement de reconnaître Fieschi. J'allai retrouver le préfet de police et je lui dis que je connaissais ce Gérard. Parbleu, me dit-il, vous nous rendez un grand service, car nous ne savons pas du tout quel est cet homme. Nous allons vous confronter avec lui. En effet, nous all mes ensemble au cachot où il était. Je le regardai et lui dit: Me reconnaissez-vous? Fieschi se souleva: non, monsieur, me dit-il; mais à son émotion je vis bien qu'il m'avait recomu. Je réitérai ma question et j'eus la même réponse. Voyant qu'il fallait reprendre sur lui mon ancienne influence, je lui saisis la main et l'appellant par son nom, je l'abjurai de dire s'il me connaissait. Alors il se mit à pleurer, me serra la main, et me dit que j'étais le seul homme à qui il voulut faire quelque confidence. Dès-lors, nous nous entendimes avec M. Thiers et M. le président de la conr. Fieschi jura qu'il n'aurait de confiance qu'en moi, et en effet, il m'avoua tout ce que le rapport a fait connaître. Une seule fois, il me nomma quelques individus, mes amis d'autrefois, mes ennemis politiques aujourd'hui; je vous arrête, lui dis-je, si vons avez quelque chose à dire sur eux, faites ces confidences à un autre, je ne puis les entendre. M. le président et M. le procureur général savent le reste.

M. Ladvocat revient ensuite sur les services que lui a rendus Fieschi et déclare plutôt être son obligé. Lors des émeutes, Fieschi se mettait en quête pour counaître les dangers qui pouvaient me menacer; plusieurs personnes qui pouvaient veiller sur moi.

MONSIEUR MARTIN.

J'entends dire partout autour de moi : « Le spectacle m'en-J'entends dire partout autour de moi : « Le spectacle m'en-nuie, les concerts m'assomment! » Il n'est pas jusqu' à nos brillantes réunions dansantes qui ne trouvent des détrac-teurs. « En vérité, s'écrie un dandy, le plus constant et le plus intrépide des danseurs de la redoute, les bals commencent à me fatiguer horriblement. » A l'enten-dre on dirait qu'il considère le plaisir qu'il se donne comme un sacrifice qui lui est imposé : cœur de jeune homme, abime!

abime!

De toutes ces plaintes, je ne trouve réellement fondée, que celles qui concernent la direction du thé tre: car je dirai au dandy: Libre à vous, dandy, mon ami, de vous dispenser de faire le gentil, dans un pas de huit. « Et au mélomane désappointé: » Vous a-t-on mis le pistolet sur la gorge pour souscrire à tel ou tel concert? Et, dans ce cas la même, vous a-t-on poussé, l'épée dans les reins, jusques dans l'enceinte où, malheureusement, vous vous trouvez des oreilles rebelles au charme de l'harmonie?

Quant aux lamentations des abonnés du spectacle, celles-là, je répète, sont plausibles au moins: ils peuvent à bon droit, reprocher au triumvirat directeur, la monotonie désespérante

reprocher au triumvirat directeur, la monotonie désespérante du répertoire et le déplorable mauvais goût qui préside au choix des nouveautés: mais je leur conseille d'user sagement d'un droit, que MM. Berger et comp., ne leur contesteront pas, à sayoir, de continuer à prendre patience jusqu'au renouvellement de l'année théstrale. Alors nous nous entendrons, l'espace, company au plus admettre dans la trause des drons j'espère, pour ne plus admettre dans la troupe, des acteurs dont la nullité complette sur la scène, paralyse le talent de quelques bons artistes: mieux vaudrait peu-être en fait de comédiens lyriques et dramatiques, un ensemble d'honnètes médiocrités qu'une disparité choquante dans les talens de ces messieurs. talens de ces messieurs.

Nous engagerons monsieur Berger, s'il nous reste comme directeur, à abdiquer une partie des emplois qu'il cumule comme acteur. Il ne sait pas apparemment combien il ga-

M. Ladvocat va s'asseoir dans l'enceinte réservée. Pendant toute sa déposition, Fieschi a paru visiblement étou.

M. le président: Fieschi, qu'avez-vous à dire? — Fieschi:
Rien, M. le président.

D. Tout est donc exact?

D. Tout est donc exact?

Fieschi: Oui monsieur, M. Ladvocat m'avait rendu service; je m'étais livré à lui corps et âme; à moi il me faut un maître, je prie la cour d'observer que je ne sais pas bien le français, et que parlant en italien je m'exprime peut-étre de manière à me faire mal comprendre. M. Ladvocat est le seul qui ait obtenu quelque chose de moi; j'ai parlé parce que j'ai pensé que cela pouvait être utile au gouvernement; les ministres, sa majesté lui-même seraient venus que je n'aurais rien dit. (La voix de l'accusé contraste en prononcant ces paroles avec son ton habituel aigu et même prononçant ces paroles avec son ton habituel aigu et même

M. le président: Quels étaient ces personnes dont vous avez parlé à M. Ladvocat.

Fieschi: M. I advocat n'ayant pas jugé à propos de parler de cela, je dois me taire également.

M. le président fait revenir à la barre M. Ladvocat et lui demande s'il peut parler de ces confidences de l'accusé sur ce sujet. M. Ladvocat répond que ces personnes n'étant pas sur le banc des prévenus il croit devoir se taire.

M. Le président: Comment connaissez-vous les autres prévenus, M. Ladvocat? — R. Morey était dans ma légion, Pepin vint habiter mon quartier; j'ai fait travailler vorey pour moi. Je n'ai vu Boireau et Bescher que quelquefois. Je dois vous dire que Fieschi m'a prévenu une fois que Morey avait de mauvais dessins contre moi. — Le témoin se retire.

M. Dupont, avocat de Morey: Comment se fait-il que Fieschi, qui est si reconnaissant, soit venu se confier à Morey?

Fieschi, après que M. Ladvocat m'eut renvoyé, je n'aurais pas eu le cœur de me présenter devant lui, je n'aurais pas été Fieschi; je n'avais pas d'asile et je me serais fourré dans la tannière de l'ours Martin, du jardin des plantes. Morey que j'avais connu à Croullebarbe, me fit des offres de service et j'acceptai. Si je le charge aujourd'hui, ce n'est pas par haine, c'est pour dire la vérité, puisque j'ai promis de la dire.

On introduit la témeir Sal

On introduit le témoin Schwarts, portier des archives du royaume, chez qui Fieschi a dit hier que devait se trouver le moule qui avait servi à fondre les balles destinées à la

Machine.

Le témoin déclare connaître Morey depuis fort long-temps, tous deux faisaient partie d'une société de tireurs. Jamais Morey ne lui a fait des contidences politiques; il n'a point de moule à balles depuis qu'il est portier aux archives.

La femme Mouchet, dite femme Morey est introduite. Elle déclare d'abord que, quoique demeurant chez Morey, elle n'a pas de relations intimes avec lui, qu'elle était sa femme de ménage et qu'elle ne sait pas pourquoi on l'appelle femme Morey.

Questionnée sur les habitudes du sieur Morey et sa liaisou Questionnée sur les habitudes du sieur Morey et sa liaisou avec Fieschi, elle dit que Morey était assidu à son travail, ne s'occupait pas beaucoup de politique et s'amusait sur tout aux tirs de prix des environs de Paris jusqu'à ce qu'il eut mal aux yeux. Il fit connaissance avec Fieschi en (830. Fieschi portait le nom de Joseph Petit et habitait avec la femme Petit. Leur liaison ne fut pas bien intime; plus tard Morey obligea Fieschi de quelques sommes d'argent; ce fut en novembre 1834 que Fieschi vint à la maison pour y demeurer pendant près de deux mois; lorsqu'il n'y logca plus, il vint encore y manger. plus, il vint encore y manger.

M. le président : Quel a été l'emploi de la journée de

gnerait à se prodiguer moins. Disons le lui donc. Nous formons à Liége, un parterre assez accommodant, quand il nous arrive de nous engouer d'un acteur; mais nous avons les défauts qui résultent de l'engouement; nous sommes inconstans et variables : Il semble, à cet égard, que nous ayons du sang méridional dans les veines. L'an passé, nous disions avec une sorte d'orgueil, comme s'il y avait bien la de quoi nous montrer orgueilleux, notre Berges, cette années de quoi nous montrer orgaeilleux, notre Berger: cette année ci, nous disons monsieur Berger: l'année prochaine... - Ne préjugeons pas de l'avenir.

Nous l'engageons vivement dès aujourd'hui, puisque nous sommes condamnés à subir encore pendant trois mois, sa troupe telle quelle, à porter un prompt remêde à la partie la plus malade de son domaine, le répertoire, et à nous épargner dorénavant la représentation de rapsodies nouvelles dans le genre du Gueux de mer, une des plus misérables compositions qu'ait enfanté la muse dramatique moderne.

—En bon époux il devrait conseiller à sa femme de modide temps en temps la contraction qu'elle imprime habituellement à ses lèvres; son sourire ressemble trop à une grimace : en bon camarade, il devrait aussi inviter monsieur Becquet à se corriger un peu du péché de paresse, et à laisser dans les coulisses ces airs de suffisance et de grosse fatuité qui sont souverainement ridicules sur la scène; parce que ces airs-la appartiennent à l'homme et non aux rôles que l'homme remplit. Il est de ces vérités, je le sais, qu'il en coûte de dire aux gens, en face; mais monsieur Berger passe pour un homme d'esprit : il trouvera donc aisément une circonlocution adroite pour insinuer cette admonition dans le tube auditif de son bariton. Et même, à défaut d'adresse, je recommanderais plutôt à monsieur Berger, cette formule restrictive qui manque rarement son effet sur un homme bouffi de vanité: « Mon cher ami, vous avez un immense talent; Mondonville ne possédait pas le quart de vos moyens, mais...'» Les éloges serviront de passeport au blame, et, ce soir là, l'admonesté semblera comprendre peut-être que ce n'est pas une grace qu'il fait au public en paraissant aur Morey, le 28 juillet?—R. Il a été chez M. Fontaine, à la Maison Blanche, près Bicètre, pour payer une dette, de là il est revenu déjeuner, puis il est allé au cabinet de lecture lire le journal. Le 29, il a passé la journée avec

sa mère.

Morey, interpellé par M. le président, sur les faits qui viennent d'être analysés, déclare ne se souvenir de rien.

Le sieur Beaumont, marchand fripier rue du Temple, ex introduit; c'est lui qui a vendu la malle où ont été mis les canons de fusil. Le témoin dépose que quelques jours avant l'attentat deux hommes vinrent pour acheter une malle. La veille, Pun d'eux était venu et en avait choisi une. Tous deux la revirent, et prirent une malle de la longueur de 42 pouces; le plus âgé dit au plus jeune : la longueur convient-elle ? le plus jeune répondit : oui.

M. le président : Reconnaîtriez-vous ces deux hommes ?

D. Retournez-vous? — Le témoin reconnaît Fieschi, et B. Retournez-vous?—Le temon reconnant riesent, et s'approchant de Morey: oui, monsieur, c'est bien ce vieux monsieur en bonnet noir qui était avec Fieschi, et qui dit que la longueur de la malle convenait (Mouvement.)

M. le procureur-général: Accusé Morey, reconnaissez-vous

avoir acheté la malle avec Fieschi. Morey: Oui, monsieur, il y avait fort long-temps que je n'avais vu Fieschi. Il me rencontra et me dit qu'il allait au Temple pour acheter une malle: il m'offrit de l'accompagner

rempie pour acheter une mane. Il montitue l'accompagner et j'acceptai.

M. Martin (du Nord): Il est assez singulier que vous ayez tant insisté sur la longueur de la malle. — R. C'est que Fieschi me disait qu'il l'aurait voulue longue pour ne pas chiffonner ses habits en les pliant.

La demoiselle Célestine Ory, âgée de 17 ans, fille de boutique chez le sieur Beaumont, déclare reconnaître les deux accusés Fieschi et Morey, pour les deux individus qui, le 25 juillet, vinrent chercher la malle de 42 pouces. Elle confirme toute la déposition précédente.

accuses rieschi et morey, pour les deux maividus qui, le
25 juillet, vinrent chercher la malle de 42 pouces. Elle confirme toute la déposition précédente.

M. le président ordonne qu'on introduise le témoin Maurice Laporte, commissionnaire, celui qui a emporté la malle
achetée par les deux accusés.

D. Y avait-il deux personnes ensemble quand on vous prit
pour porter la malle. — R. Non.

Le témoin ne connait aucun des accusés.

Fieschi, interpellé, déclare reconnaître le commissionnaire.

G'est moi, dit-il, qui l'ai pris pour porter la malle.

Le sieur Nolland, tailleur de pierre, rue de Poissy, dépose que le 28 juillet dernier, Fieschi déposa chez lui une
malle entre 9 heures et 9 heures et demie: Cette malle était
fort lourde. En me la remettant, dit le témoin, il me recommanda de ne la remettre qu'à M. Morey. Effectivement un
commissionnaire vint chercher la malle; Morey, qui était présent, dit : Vous pouvez la laisser emporter. Le commissionnaire
l'a prise dans le magasin, l'a sortie de chez moi, l'a mise sur
une borne dans la rue, l'a chargée sur ses crochets, et l'a
emportée.

Le serve Nolland fait une déclaration conforme à celle de

emportée. La femme Nolland fait une déclaration conforme à celle de

Dubromniet, décrotteur et commissionnaire, connaît Fieschi et Morey. Le témoin dépose que le 27 juillet Morey vint le chercher à sa place pour lui faire transporter une malle; ils y furent mais ne trouvèrent personne. Le lendemain ils y retournèrent, et prirent effectivement une malle que Morey lui fit porter rue

M. le président: Morey, vous saviez déjà que Fieschi était l'auteur de l'attentat. Comment n'avez-vous pas été avertir le commissaire de police au lieu de vous compromettre pour ca-

Morey. Cette malle m'était demandée par Nina de la part

les planches. Seulement il est bien convenu que si monsieur Berger adopte cette méthode, il aura la constance avant chaque représentation où figurera M. Becquet de lui répéter : « Mon cher amí, vous avez un immense talent; Mondonville ne possédait pas etc., etc. » Parce qu'à l'age de monsieur Becquet, la fatuité est fort oublieuse et menace de dérenir sourde. devenir sourde.

Tant que les directeurs ne trouveront pas le secret de réveiller l'attention et l'intérêt du public autrement que par des tombola et des apothéoses, leurs banqueltes, aux jours non fériés, resteront désertes et leur caisse en souf-france. C'est porter une atteinte notable à l'ordre de choses social que de métamorphoser une salle de spectacle en un rendez vous d'ennuyés qui baillent et s'impatientent à qui mieux mieux.

Le riche industriel ou rentier qui a loge aux premières, et l'artisan qui prend modestement place au paradis, vont chercher au theatre un délassement aux travaux de la journée : l'inscription placée au frontispice du monument leur promet le rire ou du moins de douces émotions, et le plus souvent ils s'en reviennent chagrins et dégoutés : c'est un véritable guet-à-pens. Que dirait-on de monsieur Stadelmayer, confiscur et liquoriste, lequel a pour enseigne au coin du Pont d'He, à la source des douceurs, s'il vous donnait de la rhubarbe pour des caramels, et des tablettes d'épipecacuana

pour des pastilles au marasquin?
Or ca! coupons court maintenant aux observations que j'aurais à faire encore touchant la chose dramatique; je n'en finirais pas : je voulais vous entretenir de monsieur Martin et de ses élèves et non de monsieur Berger et de sa troupe... et de ses élèves et non de monsieur Berger et de sa troupe...

— Vraiment! c'est une fée bien fantasque que notre imagination, pour peu qu'il vous plaise de me laisser appeler ainsi cette essence intellectuelle qui préside à l'enfantement de nos idées et les associe, bien ou mal, dans le travail constant de la pensée. C'est sans doute un des plus beaux présens de la divinité que cette faculté de nous répandre au-dehors, de vivre à cent lieues de notre domicile, de de Fieschi; je me suis seulement employé pour la lui faire re-

La veuve Dulac, propriétaire, rue du Long-Pont, nº 11, âpée de 75. ans Le mercredi 29 juillet fun vieux monsieur est venu avec une jeune personne qu'il disait sa nièce et à la quelle il a loué dans ma maisn un petit cabinet pour une quinzaine

Le témoin, confronté avec Morey, déclare le recon-

E. Est-ce lui qui a mené la malle que voilà dans le logement de sa nièce? — Oui. — Il est cinq heures et demie, l'audience

Audience du 5. - Fieschi, dont la blessure s'est de nouneau rouverte, a fait remettre une emplatre au dessus de la tempe gauche. Plusieurs fois pendant l'audience on lui a apporté un verre d'eau froide; il y a imbibé son mouchoir

a apporte un verre d'eau fronce; il y a imbine son mouchoir qu'il a passé ensuite sur son front brûlant.

On reprend l'audition des témoins.

M. Collet, meunier à Thorigny près de Lagny, déclare être l'ami de Pepin, qui s'est réfugié chez-lui au mois d'août dernier, après son évasion. Le témoin déclare qu'un jour Pepin lui recommanda Fieschi sous le nom de Bescher, à cause de sa position malheureuse et de ses conaissances dans le nivellement le manufact. Per le des le conaissances dans le nivellement le manufact. vellement des eaux. Cependant Pépin déclare qu'il se défiait du soi-disant Bescher, parce qu'il passait pour attaché à la

M. Le procureurgénéral. Le témoin n'a-t-il pas fait des démar-ches afin de procurer à Pépin un passeport pour se rendre en Angleterre?

M. Nollet. Je suis allé au bureau du National afin de demander des conseils à M. Carel. J'ai trouvé M. Esbibal qui m'a dit qu'il vient d'obtenir un passeport pour son beau-frère, M. Bichat, gérant de la *Tribune*, condamné à plusieurs années de prison, que neuf des accusés d'avril évadés de Sainte-Péla ie avaient obtenu des passeports pour l'Angleterre, mais qu'il n'était plus possible de s'en pro-

M. le procureur-génés al. Un autre rédacteur du National, le

sieur Bergeron, ne s'en est il pas occupé?

M. Collet. Je ne l'ai pas apercu.

M. le procureur général. Le fait est constaté par la pro-

M. Prosper Magnier, âgé de dix-sept ans, garcon épicier chez Pepin, dont il est le neveu, déclare reconnaître Ficschi, Morey, Bescher et Boireau. Ce dernier, à sa connaîssance, est venu

deux ou trois fois chez Pépin.

M. de président. N'étiez vous pas chargé de soigner le cheval que possédait l'accusé Pépin?

M. Magnier. Oui, Monsieur.

M. le président Boireau, vous voyez que voilà un jeune homme qui est employé chez Pepin, qui est même son neveu: il déclare qu'il vous a vus deux ou trois fois chez Pepin, et, jusqu'ici, je crois que vous aviez déclaré n'y être allé qu'une aule fois; plusieurs circonstances prouvent l'exactitude du fait articulé par le temoin. Vous devez enfin réfléchir à ce que je vous ai dit l'autre jour, et aux invitations que je vous ai faites de dire toute la vérité, de déclarer avec sincérité tout ce qui est à votre connaissance. Le moment n'est-il pas venu? Songez-y bien, et voyez si l'occasion ne se présente pas de dire tout ce que vous savez, tont ce que vous avez fait, et de le dire franchement et pleinement?... (Vive sonsation.) Je suis fondé a vous faire cette question. Recueillez-vous, et dites anfin toute la vérité; parlez suivant votre conscience, et n'oubliez pas que c'est ce que vous avez de mieux à faire.

L'accent pénétrant et persuasif avec lequel M. le président prononce ces paroles, l'effet qu'elles semblent faire sur l'ac-cusé qui relève sa têle abattue et paraît enfin sortir d'une sombre apathie, tout parait annoncer une scène de la nature la plus dramatique. L'anxiété avec laquelle MM. les pairs et les spectateurs en attendant le dénouement est inexpri-

Boireau (avec une émotion extraordinaire et d'une voix à moitié étoufée par ses sanglots): M. le président, vous n'avez déjà interpellé deux ou trois fois là dessus, et j'ai toujours gardé le silence par pitié pour la position d'un malheureux père de famille J'ai lutté depuis six mois, je n'ai rien voulu dire grand s'étre avec de la la lette de puis six mois, je n'ai rien voulu dire quand j'étais au secret; je cède enfinaux instances, aux larmes de ma mère et de toute ma famille. (Mouvement d'intéret et de curi sité dans l'auditoire.)

M. le président. Reposez vos esprits, calmez-vous, la cour aura égard à la situation dans laquelle vous êtes; elle voit bien que vous êtes obligé de vous faire une grande violence, mais enfin parlez, dites la vérité, et remettez-

Que l'on fasse sortir les accusés Fieschi et Pepin.

nous identifier à des existences étrangères; car l'absence, grâce à l'imagination, n'éloigne pas les objets : les personnes que vous voulez voir, vous les voyez; et, du coin de votre feu solitaire, vous ne perdez aucun de leurs mouvemens, vous les entendez parler, vous savez même ce qu'elles disent. N'est-ce pas une chose admirable que, assis, comme me voilà, devant une table éclairée par les reflets d'un able éclairée par les reflets d'un abat jour qui projette dans mon cabinet une obscurité douteuse, je vous parle comme si vous étiez li présens, vous que je ne connais pas plus que vous ne me connaissez? et cela à l'aide d'une plume arrachée à l'aile d'une oie et trempée de temps en temps dans un peu d'encre de la pe-

Dites, vous tous rassemblés la par la puissance de mon imagination, cela n'est-il pas admirable? — pas de réponse! des murmures! une voix qui domine toutes les autres et que je ne distingue pas... — Parlez! parlez plus haut!

pe ne distingue pas... — Parlez! parlez plus haut!

— La voix, d'un ton fort sardonique:

Monsieur Lhomme à imagination, nous désirons savoir pourquoi vous avez pris la plume ce soir?

Comment vous appelez-vous, impertinent?

Je m'appelle lecteur.

Ami lecteur, je suis, d'honneur! confus, humilié.... Comment! vous avez eu la patience de m'écouter jusqu'à présent!

que ne parliez vous plus tôt?

Au fait! au fait!

J'ai pris la plume, lecteur ami, pour adresser un appel tous les ennuyés de la ville; aux abonnés mystifiés du spectacle, aux amateurs de musique qu'endorment les symphonics en ré et si bémol, aux jeunes dandys que la danse fatigue horriblement. Si je ne parle que de ces trois classes d'ennuyés, ce n'est pas par dédain pour celles que je ne nomme pas : tous les ennuyés du monde peuvent répondre à mon appel. Il ne s'agit que de me suivre à la ménagerie de monsieur Martin. de monsieur Martin.

(La suite à un prochain numéro.)

(Les huissiers font sortir Fieschi et Pepin, La curiosité des

spectateurs redouble.)

M. te président. Boireau, vous venez de parlez de votre mère; c'est votre mère qui vous a supplié de dire toute la vérité; la cour ne vous demande pas autre chose : obéisses de la cour ne vous demande pas autre chose : obéisses de la cour ne vous demande pas autre chose : donc aux conseils de votre mère, c'est dans votre intérêt. N'a vez-vous pas reçu des confidences de Fieschi et de Pepin? Faites les connaître. J'ai donné des ordres pour les faire sortir; leur présence aurait pu vous causer quelque embarras. Main-tenant que cet obstacle est levé, descendez dans votre con-science, et parlez franchement. Vous voyez que d'ailleurs il ne peut plus y avoir de doute, à présent que vous avez commencé faire des révélations; achevez votre ouvrage, et dites toute la vérité.

Boireau (pole et abattu) : M. le président, un jour me trouvant sur le boulevard, j'y ai reacontré Fieschi du côté de la porte Saint-Martin. Il m'a fait entrer chez un marchand de liqueurs, et m'a offert un verre de liqueur. Un jour, qui était le 26 juillet, au matin, je suis sorti vers huit heures, je suis allé voir un de mes amis, un jeune homme, M. Thibet, avec qui j'avais fait une partie de plaisir quelques jours auparavant. Je rencontrai Fieschi sur le bou-levard. Fieschi s'est trompé en disant que c'était dans la rue. Fieschi me demanda où j'allais ; je dis que j'allais à une partie de plaisir. Il dit : « Si vous n'étiez pas si pressé, vous pourriez venir avec moi. Je suis allé avec lui ; il m'a mené chez un serrurier ou forgeron, pour acheter une plaque de têle; c'est une dame à qui il a parlé, en disant qu'il voulait une barre de fer carrée; cette dame de pouvait le comprendre. J'étais placé à côté de l'étau; je me suis approché; j'ai tiré mon portescuille et une carte; j'ai dit : « Vous voyez qu'il demande une barre de fer carrée et de cette forme.

dit: « Vous voyez qu'il demande une barre de fer carrée et de cette forme. »

En revenaut, je demandai à Fieschi ce qu'il voulait faire de cette barre, il me répondit que c'était pour une croisée. Ensuite il me demanda si je voulais avoir la complaisance de lui prêter un petit forêt; je demandai pourquoi faire. Il dit que c'était pour percer la barre de fer; que si je ne pouvais lui prêter un forêt, il en achèterai un Je dis : « Il est inutile que vous achetiez un forêt, j'en ai un que je vous prêterai. » Je jure que jamais Fieschi ne m'a dit ce qu'il voulait en faire, et pour quel motif je le lui prêtais. Je lui prêtai, et il me le rendit le même jour.

Le même jour, le dimanche 26 au soir, en sortant de diner avec notre homme de recette, j'étais décidé d'aller au bal à Ménilmontant. Je me suis rappelé sur le boulevard que j'avais une connaissance, une bonne qui a été chez le sieur Rolland, boncher, près de M. Varnert. File avait un frère qui demeurait rue de Charenton, nº 475 ou 177. Je fas chez ce frère pour savoir où elle était; je ne la trouvai spas. J'entrai prendre un verre d'absinthe avec de l'eau chez un épicier; pendant que j'y étais assis, M. Pepin arriva avec des dames dans une voiture, sur un char-abanes. Il s'approcha de moi et me dit, en me frappant sur l'épaule et en me demandant des nouvelles de ma santé : « Bonjour, Monsieur. » Il me dit d'entrer dans un petit cabinet il Monsieur. » Il me dit d'entrer dans un petit cabinet qui était auprès du comptoir. Entrés dans le petit cabinet, il me dit : « Y a-t-il long-temps que vous avez vu Fieschi? » Je répondis : « Il n'y a pas long-temps que je l'ai quitté. Je suis allé avec lui chez un serrurier demander une barre de fer, et il m'a prié de lui prêter un foret. » Pepin me dit: « Savez-vous dit-il ce qu'il en voulait faire? » Je lui dis: « Je crois que c'est pour une table d'hôte. » Pepin ne me dit rien là dessus, me parla de quelques choses indifférentes, et après avoir parlé de commerce, il me dit que la revue s'approchait pour la fête du roi. Je dis qu'oui. Il dit : « Il pourrait bien se faire qu'il y aurait du trouble pendant la revue, et qu'il devait y avoir des hommes qui s'y trouveraient pour faire du bruit. Je dis que je n'en savais rien. Il me conduisit à son écurie, rue de Bercy, et me dit de revenir le lendemain au soir, et me donna rendez-vous près du canal, disant qu'il avait promis à Fieschi de faire une prome-Monsieur. » Il me dit d'entrer dans un petit cabinet qui canal, disant qu'il avait promis à Fieschi de faire une promenade a cheval sur le boulevard St.-Martin, qu'étant malade, il n'y pouvait pas aller, et qu'il me priait d'y aller a sa place. Je lui répondis que je ne savais pas monter à cheval, et que, si j'y montais, le cheval pourrait me jeter par terre. Pepin me dit : « Eh bien! si vous voyez Fieschi, dites lui que vous ou moi, nous nous promènerons à cheval sur le boulevard.

M. le président : Par suite de cette conversation, n'avez-vous pas fait quelques démarches ? car enfin vous avez rendu conpte à Fieschi, en le rencontrant le 27 au soir au café des Mille Colonnes, de ce que l'opin vous avait dit. Boireau : Pepin me dit : n'allez pas à cheval, si vous ne

le voulez pas, mais tâchez de voir Fieschi, et dites-lui... sans rien dire.... que c'est vous qui êtes monté à cheval ou bien moi. Lorsque j'ai vu Fieschi, je lui ai dit que je m'étais promené à cheval sur le boulevard jusqu'à la porte Saint-Martin, parce que Pepin m'avait recommandé de le dive.

Pepin m'avait prié de prendre son cheval, mais comme je craignais que son cheval ne me jetat par terre, je n'y suis pas allé.

M. le président : La conversation était assez grave pour qu'à votre tour vous lui demandassiez des explications; Pe-pin a du vous confier de quoi il s'agissait?

pin a du vous contier de quoi il s'agissait?

Boireau: Il ne m'a rien dit que ce que je viens de répéter. Lui-même a para avoir du regret : il a comme voulu se rétracter de ses paroles; il ne s'était si avancé que parce qu'il avait eru que Fieschi m'avait dit quelque chose.

M. le président : Ainsi, il ne vous a proposé de monter à cheval à sa place, que parce qu'il avait eru que Fieschi vous avait mis dans la confidence?

Boireau : Apparenment

Boireau : Apparemment. M. le président : Persistez-vous à dire que Fieschi ne vous a point communiqué ses projets?

Boircau: Je persiste à le dire, parce que c'est la pure

Du 7 février. - Aujourd'hui MM. les ministres démissionnaires ont travaillé avec le roi. (Journal de Paris.)

- M. de Talleyrand a été appelé au château vers quatre heures. Quand il en a été sorti, le roi a fait appeler M. Dupin.

- Le bruit courait aujourd'hui, à une heure, qu'il serait bien possible que demain le Moniteur contînt, avec la non-acceptation des démissions données, une ordonnance de dissolution de la

- Echo fidèle des bruits qui circulent, nous de-

vons rapporter tous ceux qui paraissent avoir quel que consistance, alors même qu'ils se trouvent en contradiction avec d'autres renseignemens venus de bonne source. Nous dirons donc qu'on soutenait dans beaucoup de cercles que M. Molé avait resusé de se mêler de la réorganisation du cabinet, donnant pour motif qu'il était opposé à la conversion des rentes, et qu'il sentait bien que ce devait être la la première condition de l'administration nouvelle, On prétendait aussi qu'hier au soir M. Humann n'avait pas accepté la mission de former un autre cabinet, alléguant qu'il ne pouvait consentir à remplacer ses anciens collègues. Il est même question de reproches assez viss qui lui auraient été adressés au sujet de son refus. Peut-être ce matin s'estil trouvé d'autres dispositions; mais pourtant l'on assurait encore cet après-midi qu'il persistait dans sa résolution première. (Courrier Français.)

- Voici une liste , pour le nouveau cabinet , qu'on a fait courir hier à la cour des pairs.

Guerre et présidence, M. le maréchal Gérard. -Affaires étrangères, M. Molé. — Justice, M. Sauzet, — Intérieur, M. Passy. — Commerce, M. Teste. — Instruction publique, M. Villemain. - Finances, M. Humann. - Marine, M. Duperré.

Le roi, disait on aurait désiré que M. Montalivet fit partie du cabinet ; mais ce désir a rencontré de l'oposition de la part de beaucoup de députés. On cherche maintenant à recomposer le ca-

binet, car on ne peut guère prendre pour des ouver tures sérieuses ce qui s'était fait d'abord.

On a dit, nous ne savons sur lequel fondement que MM. Humann et Molé refusaient, bien que celui-ci n'ait point paru à la cour des pairs. Ainsi se resserrerait le cercle des hommes de taille à prendre le gouvernement du pays. On a dit la même chose da maréchal Gérard, et il a été ajouté que le maréchal Soult avait été appelé à Paris; la solution s'en trouverait retardée.

Cependant il convient de mentionner une antre version : c'est que M.M. Duperré et Maison restant, ils feront le noyau du nouveau ministère. Au surplus, les noms mis en avant, sont encore presque ceux que nous donnions hier.

On comprend facilement que les principaux chefs d'administration doivent se préparer à faire retraite. M. Gisquet a, dit-on, déjà fait connaître que telle est son intention.

Il a été parlé aussi de la démission du maréchal Lobau, du général Jacqueminot, l'un commandant, l'autre chef d'état-major de la garde nationale de Paris. Rien ne confirme ces deux retraites. La démission de M. Gisquet paraît plus certaine. (Journal du Commerce.)

On lit ce qui suit dans le Journal des Débats :

Il s'agit donc maintenant de composer un nouveau ministère. Nous espérons bien que le triste spectacle des in-certitudes et des vacillations de l'année dernière ne nous sera pas donné une seconde fois, et que ceux qui ont en le courage de renverser le ministère auront le courage de le courage de renverser le ministère duront le courage de le remplacer. C'est pour eux un devoir d'honneur, c'est met obligation étroite qu'ils ont contractée envers la chambre, envers le roi, envers le pays. La chambre ne peut par perdre quinze jours à regarder faire un ministère; la royanté a besoin d'être entourée de conscillers responsables, les intérêts la dimité la sécurité même du pays conflect. royatté à besoin d'être entourée de conseillers responsables; les intérêts, la dignité, la sécurité même du pays souffrent trop de ces longs interrègnes, et les mauvaises passions réprimées, mais non pas éteintes, auraient bientôt relevé la tête. Ce n'est plus le moment de s'excuser sur son peu d'ambition, quand on a eu l'ambition de renverser le ministère et qu'on y a réussi. Il faut être capable de gouverner quand on est capable de rendre le gouvernement impossible aus autres. La seule excuse recevable, c'est de faire mieux que ceux qu'on a chassés. Vous avez obtenu la prise en capable. ceux qu'on a chassés. Vous avez obtenu la prise en conside ration de la proposition de al. Gouin; vous avez refusé al ministère tout ajournement; la proposition va être renvorée devant une commission; les rentiers attendent leur sort dans une angoisse extrême; d'un moment à l'autre le crédit public peut éprouver de violentes secousses; prenez donc la responsabilité de votre ouvrage; votre programme est tout des de la contract an ministère.

responsabline de votre durage, votre programme est tracé; entrez au ministère.

Concevrait on, par exemple, que M. Humann, le premier moteur de tout ce trouble, M. Humann, qui a conclu hier à l'ajournement, mais après avoir donné à la chambre toute les raisons qui ont déterminé la majorité à ne pas ajourner.

M. Humann, devant lagrael tembre le ministère dont il a les raisons qui ont déterminé la majorne a ne pas ajon.
M. Humann, devant lequel tombe le ministère dont il a
M. Humann, devant lequel tombe le ministère dont il a fait partie pendant quatre années s'en allat paisiblement à Strasbourg, laissant le roi, la chambre et le pays se démèler comme ils pourraient de l'embarras où il les a demeller comme ils pourraient de l'embarras où il les a mis-Est-ce que M. Humann n'est pas en quelque sorte le chei naturel du nouveau ministère? Est-ce que ce n'est pas à lui à suivre sa proposition devant la commission, à la dé-fendre devant la chambre, a la faire accepter par le pays? Est-ce que toutes les conséquences qui pourrait résulter de Lanarchie ministérielle, si elle se prolocorrait résulter de l'anarchie ministérielle, si elle se prolongeait, ne retombe-raient pas sur lui? Nous en dirons autant de M. Passy La chambre, en prenant une décision qui renversait néces sairement le ministère, à certainement compté sur M. Passy. La chambre n'a pas renversé les ministres pour rester sans ministère. Elle a cru avec raison que ceux qui montraient tant de chaleur dans le combat ne seraient pas les premiers à s'enfair après la victoire, et qu'elle les ret ouverait à sa

tête après comme avant.

M. Sauzet enfin, qui a si bien défendu hier la dignité de la chambre, ne souffrira pas que cette dignité soit compromise, comme elle le serait sans aucun doute si la chambre de la chambre bre, après avoir défait un ministère, ne savait plus comment en faire un autre. Hier, quand il a lutté corps a corps avec M. Guizot. M. Sauzet n'ignorait certainement pas ce qu'il faisait; M. Sauzet a trop d'esprit pour n'avoir pas vu tout de suite que la vraie différence entre l'ajour nement et la prise en considération, c'était la différence du ministère affermi par le vote de la chambre au ministère renversé; la question des rentes, au fond, n'était plus que pour bien peu de chose la dedans, tout juste autant qu'il fallait pour pour faire illusion à un certain nombre de membres de la chambre. M. Sauzet a sa place marquée dans le nouveau ministère; du reste, il a eu la franchise de se désigner lui-même. La position de M. Berryer a plus de mémoire que la chambre; il se souvient de l'effet désastreux que produisit en 1824 le projet de conversion de M. de Villèle, et il appuie le projet de 1836, c'est tout simple. Nous ne parlons pas de M. Berryer.

Le ministère est donc tout trouvé si, comme il faut le croire, ceux qui ont entamé la besogne ne reculent pas devant la responsabilité de leur propre ouvrage. Cette responsabilité sera bien lourde, nous en convenous En quelnement et la prise en considération, c'était la dissérence

ponsabilité sera bien lourde, nous en convenons. En quelques jours, la face des affaires a bien changé! Tout était calme, tout était plein de sécurité; à peine apercevait-on ques jours, la face des affaires a bien changé! Tout était calme, tout était plein de sécurité; à peine apercevait-on encore à l'horison quelques nuages qui s'enfuyaient rapidement. Pas une seule question de nature à diviser et à inquiêter les esprits! Aujourd'hui, que voyons-nous? Un ministère renversé, une majorité divisée, un avenir plein d'incertitude, mille difficultés qui semblaient résolues et qui vont renaitre, et une question de plus, question immense, question qui touche à tous les intérêts, qui remue et ébranle toutes les fortunes jetées comme à plaisir dans l'arêne! Nous ne prenons pas plaisir, à Dieu ne plaise, à rembrunir le tableau! Nous souhaitons au contraire que ceux qui ont suscité tant d'inquiétudes les apaisent en s'emparant ont suscité tant d'inquiétudes les apaisent en s'emparant bien vite des affaires, et en prouvant par leur sagesse la légitimisé de leur ambition. Nous ne serons pas assez sots pour leur reprocher d'avoir pris le pouvoir, s'ils en font un bon usage. Nous leur reprocherions, au contraire, de ne pas le prendre après l'avoir ôté des mains de ceux qui le

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 8 FÉVRIER.

La chambre a continué hier la discussion générale, de la loi communale. Trois orateurs seulement ont été entendus. M. Dabus s'est prononcé fortement contre le système de M. Dechamps, et a soutenu celui de l'élection directe des échevins par le peuple. M. Séron a demandé en outre l'élection directe du bourgmestre. M. le ministre de l'intérieur a pris la parole et est entré dans de longues considérations pour soutenir le projet du gouvernement, la discussion sera réprise aujourd'hui.

Le sénat a adopté dans sa séance d'hier et sans aucun changement, le budget du ministre de la justice, et a clos, la discussion générale sur le budget des affaires étrangères et de la marine.

- La commission du sénat a proposé l'adoption du projet qui augmente le personnel de notre cour d'appel. Aucun orateur n'ayant demandé la parole sur l'ensemble, la discussion des articles aura lieu aujourd'hui, ainsi que celle sur l'ensemble du budget de la justice.

- Les journaux de Paris annoncent que les jumeaux siamois se disposent à se rendre à Bruxelles.

- L'avant dernière nuit depuis minuit jusqu'a point du jour, des coups de feu se sont succédés continuellement, du côté du boulevard de Waterloo. C'étaient des fraudeurs qui étaient aux prises avec les employés de l'octroi.

LIEGE, LE 9 FEVRIER.

Pour compléter ce que nous avons dit dernièrement sur la loi communale en discussion à la chambre des représentans, nous ajouterons ce qui

Les deux projets dont nous avons donné l'analyse, quant au mode de nomination et aux attributions du bourgmestre et des échevins, ont été présentés dans la séance de la chambre des représentans du 4 août 1835 par le ministre de l'intérieur.

Voici quelques-uns des motifs donnés à l'appui de ce nouveau système.

· En séparant les attributions communales des attributions générales, il a été permis de laisser tant au gonvernement qu'à la commune le libre choix de leurs représentans, et de faire cesser les difficultés uxquelles donnait lieu la nomination d'un collége de magistrats chargés de représenter simultanement l'intérêt général et l'intérêt communal.

» Le gouvernement n'a qu'un scul intérêt, mais aussi il ne peut s'en départir sans blesser les intérets généraux, sans s'écarter de l'esprit même de la constitution : c'est que les fonctionnaires qui le représentent, soit individuellement, soit collectivement, tiennent leur nomination de lui.

» Le système nouveau a pour lui l'avantage de concilier les deux opinions opposées, en laissant subsister le collége pour les affaires d'intérêt local,

et en accordant au bourgmestre l'unité d'action dans les affaires d'intérêt général.

Les sections ont examiné ces deux projets, et, le to novembre 1835, M. Dumortier a fait un rapport au nom de la section centrale, composée, indépendamment de M Rakem, président, de MM. Heptia, Dumortier, Dubus, de Brouckere, de Terbecq et Alex. Rodenbach.

Le système présenté par le gouvernement n'a pas trouvé d'appui dans les sections, et la section centrale a cru, quant à la nomination et aux fonctions du bourgmestre devoir maintenir le système précé-

demment adopté par la chambre ; il consiste à laisser au gouvernement la nomination de ce magistrat dans le sein du conseil, et à ne la permettre en dehors du conseil qu'après avoir pris l'avis motivé de la députation provinciale, et, dans ce dernier cas, le bourgmestre n'a que voix consultative.

La disposition relative à la nomination des échevins a été admise par toutes les sections.

Quant aux attributions du bourgmestre, aucune résolution n'a pa être prise par suite de la parité de voix des membres de la section centrale.

La question importante de savoir s'il convient de concentrer tout le pouvoir entre les mains de l'agent du gouvernement ou de maintenir le système d'administration collective actuellement en vigueur reste entière. Et toutesois, ainsi que nous l'avons déjà dit, les attributions doivent déterminer le mode de nomination.

Les journaux de Bruxelles se sont beaucoup occupés de ce qui s'est passé il y a peu de jours à Venloo. Voici à ce sujet quelques détails dont nous croyons pouvoir garantir l'exactitude. Ils sont également éloignés de l'exagération dont ne paraissent pas exempts les rapports que des opinions opposées ont présentés chacane sur cette affaire.

La vérité est que des individus portant l'uniforme militaire ont en le tort impardonnable de se livrer à desactes fort inconvenans, dans l'église et en présence des fidèles assemblés. On les avus entrer dans l'église, en sortir, y rentrer à plusieurs reprises, s'y prononcer, s'arrêter aux approches du confessionnal, imiter le geste du prêtre donnant l'absolution. On les a entendus s'entretenant dans le temple à haute voix et en français. Cecia du se passer dans la soirée du 20 janvier. Il n'en a pas fallu davantage pour exciter dans la population une vive effervescence, dont les imprudens ont failli être victime.

On ajoute que les doléances du clergé à cette occasion , furent assez mal accueillies par l'autorité militaire; qu'ayant demandé au commandant de la forteresse la permission d'ouvrir les portes de la ville pour faciliter la solennité du placement de la croix, cet officier refuse; que de plus il les fit fermer une heure plutôt que de coutume. Cerefus et surtout cette dernière mesure, ne firent qu'accroitre l'exaspération. Ge pouvait n'être qu'un acte de prudence justifié par le rassemblement considérable qui s'était formé, et par la situation d'une place en état de guerre. Mais le peuple, et surtout le peuple qui s'imagine qu'on en veut à l'objet de son culte rai-

Des menaces furent proférées contre le capitaine major de place et contre les propriétés du commandant : celles-ci se sont réalisées le leudemain soir. Le 29 janvier, un incendie éclata à la maison de campagne de M. le colonel Brialmont, située à proximité de la ville. De prompts secours ont été portés, et ont arrêté le progrès du feu qui n'a heureusement consumé que le toit d'une grange et d'une écurie. L'habitation a été conservée ; la perte n'est évaluée qu'à environ 400 francs.

Certaines gens s'efforcent de rejeter cet accident sur le hasard; mais elles n'y parviendront pas; personne ne peut s'y tromper. Il est avéré qu'il est œuvre du courroux populaire, animé par le fanatisme. Une instruction judiciaire est commencée: elle en apprendra peut-être davantage.

Ce qu'il y a de fatal, c'est que le brave militaire dont la propriété a été livrée aux slammes, ne pouvait pas être responsable de ce qui s'était fait lors de la présence des missionnaires. Car il était en congé, et n'avait pas encore repris, depuis son re-tour, le commandement supérieur de la place qui se trouvait momentanément en d'autres mains. Cette circonstance paraît avoir été ignorée du public. Nous avons la satisfaction d'annoncer que l'irri-

tation se c alme, que la tranquillité est rétablie, et qu'aucun autre événement fâcheux n'est survenu. Les missionnaires sont partis; et avec eux ont cessé les occasions de trouble et les mesures extraordinaires auxquelles le maintien de l'ordre avait fait recourir pendant leur séjour. Il en est ainsi à peu près partout.

Il faut dire aussi que l'action prompte et serme de la justice a produit le meilleur effet. Il est à espérer qu'elle ne s'arrêtera pas sans avoir accompli sa tâche, comme il est à désirer qu'elle atteigne son but, en prouvant que les excès, les désordres, la violation des droits de chacun, sont reprimés de quelque part qu'ils viennent.

Ainsi que nous l'avons dit hier, le prince royal de Portugal don Fernando, neveu du roi, est arrivé hier à 10 heures du soir. Son entrée en ville a été annoncée par des salves d'artillerie tirées des forts de la Chartreuse et de la Citadelle.

S. A. R. a passé en revue aujourd'hui à midi les troupes qui étaient rangées en batailles sur la promenade d'Avroy.

Le prince a reçu ce matin les autorités civiles

et militaires. Cet après d'înée, il visitera la manufacture d'armes de M. Malherbe de Goffontaine.

- M. le comte de Dietrichstein, chargé d'affaires d'Autriche, à Bruxelles, vient de partir pour Paris. C'est M. le baron de Thierry qui le remplace dans ses fonctions près notre cour.

-On lit ce qui suit dans le Journal de Ver-

viers, du 8 février :

· Samedi dernier dans l'après-midi, un événement bien déplorable a eu lieu sur la commune d'Ensival, M. Goumont-Constant, négociant de cette ville, s'est suicidé au moyen de deux coups de pistolets qu'il s'est tiré dans la bouche.

Le cadavre ne portait aucune marque extérieure de blessure. »

- On compte 500 demandes en concession de mines, qui se trouvent pour le moment en souffrance, fante d'une loi péciale sur la matière.

-M Devaux, fabricant à Liége, informé que le gouvernement a accepté, pour le Musée national. le don de quelques objets qui out figuré à l'exposition , a bien voulu offrir , pour cette même destination , l'un des compteurs pour le gaz qu'il a exposés Ce don patriotique a été accepté par le département de

— On écrit de La Haye, le 6 février:

« On apprend que M. S. Dedel, qui a été récemment nommé par S. M. ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la cour des Pays-Bas dans la Grande Bretagne, partira pour Londres dans le courant de la semaine prochaine. Ainsi vont se trouver rétablies sur l'ancien pied amical nos relations avec l'Angleterre.

-L'Union dit relativement au bruit que le vicomte de Bousies de Rouveroy, sénateur, va être nommé gouverneur du Hainaut et que M. Thorn ira remplacer à Arlon, M. de Steenhault qui scrait destiné au gouvernement de la Flandre orientale.

Nous pouvons assurer que le correspondant de l'Emancipation a été fort mal informé, ou que du moins le bruit répandu à Mons n'a aucun fondement.

SPECTACLE. - Le Pirate.

Nous avons entendu hier de la musique nouvelle! Oui, de la musique nouvelle : car Bellini n'est point un de ces compositeurs à la suite; de ceux là qu'on pourrait appeler aussi la queue de Rossini. L'auteur de la Norma était un homme fort, qui avait su tracer un sillon nouveau, se frayer une route à lui. L'honneur de créer une école lui était peut-être réservé; mais, on le sait, Bellini, à moins de trente ans, a vu trancher le fil de sa vie, changer, comme on dit, ses nalmes en cyprès.

ses palmes en cyprès.

Le Pirate, que nous avons hier entendu, n'est point le chef-d'œuvre de Bellini. Toutefois on peut, sur cet ouvrage, juger du mérite de l'artiste: les idées y abondent, c'est une composition à la fois forte et gracieuse, et déjà toute empreinte de ce cachet de nouveauté dont nous parlions

tout à l'heure. Rossini était, comme on sait, l'adversaire de la mélodie déclamée. Il s'est bien rarement astreint à noter des paroles, du moins en s'attachant avec servilité au sens de chacune: du moins en s'attachant avec servilité au sens de chacune: elles ne lui servaient guères qu'à indiquer la situation, les passions de ceux qu'il voulait faire chanter. Delà une espèce de désaccord entre ces paroles et la musique, et soit caprice du génie, soit pour désespérer la critique, Rossini, il faut le dire, s'est plu quelquefois dans ces sortes de contraste, dont la partition de la Pie, d'ailleurs si trempée de larmes, pourrait nous offrir plus d'un exemple bizarre. Bellini, au contraire, s'est rapproché de l'école française, ses chants se sont comme assouplis aux exigences, au sens des paroles, ils sont, en un mot, plus déclamés, mais l'auteur ses chants se sont comme assouplis aux exigences, au sens des paroles, ils sont, en un mot, plus déclamés, mais l'auteur a su cependant les revêtir de ces formes harmonicuses et brillantes qui sont propres au génie de l'Italie. Son orchestre, quoique brillant aussi et luttant parfois de mélodie avec le chant, nous a paru néanmoins se ressentir du système de composition, adopté par Bellini, c'est à dire, so tenir avec plus de sévérité dans les conditions de l'accompagnement. — Il n'est point ici dans notre intention de faire un parallèle entre le cygne de Pezaro et l'auteur des Puritains et de la Norma, nous essavons seulement de faire sentir la et de la Norma, nous essayons seulement de faire sentir la différence des genres, rien de plus: Rossini occupe un trône

dont personne encore n'a osé s'approcher!

Il serait difficile, après une première audition, d'indiquer toutes les richesses de la partition que nous avons hier entendue. Parmi les morceaux les plus appréciés, nous cite-rons au premier acte un air chanté par Mme. Morin-Lerons au premer acte un air chanté par Mme. Morin-Lebrun; on y trouve des phrases charmantes, et qui seront bientôt sans doute dans la mémoire de tout le monde. Au second acte, un chœur bachique, tout plein de chaleur et d'effets nouveaux; c'est là un véritable mérite, car depais le Comte Ory, il n'est guère de musicien qui n'ait voulu avoir son orgie. Un duo, fort agréablement chanté par M. Becquet et Mme. Morin, se distingue par un caractère de fraicheur d'un charme inexprimable. Le final du même acte est rempli de mouvement et de passion. — Au troisième est rempli de mouvement et de passion. — Au troisième acte, un duo chanté par M. Bouchy et Mme. Isouard, nous a paru fort bien frappé; il en est de même du trio qui succède; tout le rôle du Pirate est vigoureusement tracé. Il est sans doute, dans l'œuvre de Bellini. d'autres mor-ceaux encore, d'autres diamants, comme disent quelques-uns, qui méritent d'attirer l'attention des connaisseurs;

nous y reviendrons. Que dire de libretto? Nous sommes au temps des guerres de la rose blanche et de la rose ronge. Un chevalier breton s'est fait pirate. Au lever du rideau, il se trouve dans le château de son ancienne maîtresse. Ses compagnons y arrivent également poussés par un orage. Le mari de la chatelaine, qu'on croyait mort, survient et fait arrêter son ennemi le corsaire, les compagnons de celui-ci s'emparent du château et délivrent leur chef. Tel est le fait réduit, comme on dit, à sa plus simple expression. — Le poème des opéras Italiens est d'ordinaire, par système, d'une complette nollité, mais celui ci dépasse la mesure.

THÉATRE ROYAL DE LIEGE.

Vendredi 12 février, au bénéfice de MM. Becquet et Léopold, ire. représentation de Père et Parain, vaudeville en deux actes.

Le ter. acte des Deux Nuits, opéra.

Le Vagabon, drame-vaudeville.

Le ler. acte de la Vestale, grand opéra, avec la marche triomphale imitée de la Juive, où paraîtront 6 chevaux (caparaconnés et montés par différens artistes), char de Licinius traîné par 2 chevaux.

Le spectacle sera terminé par Flore et Zéphir, vaudeville folie en un acte, et par un grand Tombola.

ANNONCES.

HUITRES anglaises tre qual , chez PERET, rue Ste. Ursule.

HUITRES anglaises, chez TART, derr. l'Hôtel de Ville.

HUITRES anglaises chez PARFONDRY, der. l'hôt. de ville

HUITRES anglaises, chez ANDRIEN fils , rue Souv. Pont.

La FERMF de la BRASSINE, à la Rimière, près de la Neuville, en Condroz, est à louer le 1er mai prochain. S'y adresser.

A VENDRE aux enchères chez le sieur H. DAVID, à Clermont, le 25 février 1836, à deux heures de relevée, UNE PETITE FERME, sise au village de Clermont, avec bâtimens solides et quatre hectares de jardin, verger et prés contigus de première classe; sous les clauses à voir en l'étude du no-taire DE BEFVE, rue Sœurs de Hasque n° 281, à Liége. 80

CHANGEMENT DE DOMICILE.

J'ai l'honneur d'informer le public, qu'ayant pris la résolu-tion de quitter Aubel, où j'avais été placé par le gouvernement, je viens de transférer mon domicile faubourg Saint-Léonard, nº 160 à Liége, j'espère, mériter la confiance des personnes, qui réclameront les secours de l'art que j'exerce. Le lundi de chaque semaine je me rendrai à Aubel. H.-D. SEREXHE, médecin-vétérinaire

A LOUER pour MARS prochain, une MAISON AVEC JAR-DIN, vis-à-vis l'église de Sainte-Foi, nº 461, et si on le désire on pourra y annexer sept verges de terre; dont quatre verges d'asperges, s'adresser au même n°.

VENTE VOLONTAIRE

BELLE MAISON.

Le 22 février: 10 heures du matin, en l'étude du notaire BERTRAND, place St.-Pierre, il sera vendu aux enchères publiques, une BELLE MAISON, en très bon état, ayant un beau magasin avec deux comptoirs et deux croisées (vitrines) et un jardinet par derrière, contenant 640 pieds, située à Liége, rue du Pont-d'Ile, nº 836. S'adresser audit notaire pour connaître les conditions de cette vente

La commission administrative des hospices civils de Liége mettra, le mercredi 17 février 1836, à 3 heures de relevée, à la salle de ses séances, en ADJUDICATION au rabais sur simples soumissions cachetées, la fourniture des SOU-LIERS et BOTTINES nécessaires à ses établissemens.

Les soumissions devront être remises au plus tard le jour de l'adjudication avant midi au secrétariat de ladite commission, ou l'on peut voir, tous les jours de 9 heures à midi, le cahier des charges.

TRIBUNAL DE COMMERÇE DE LIÈGE.

Nous juge-commissaire à la faillite d'Anne-Marie Gérard, veuve de Jean-Philippe Velart, négociante à Liége; invitons les créanciers à comparaître devant nous, au local du tribunal de commerce à Liége, le 46 février 1836, à 10 heures du matin, personnellement ou par fondés de pouvoirs, munis de leurs patentes, à l'effet de procéder à la formation d'une liste de candidats à soumettre au tribunal pour la nomination d'un ou plu sieurs syndies provisoires plu sieurs syndics provisoires.

Eug. PIRLOT. 141

REGUELL

DISPOSITIONS RELATIVES

A LA

RÉORGANISATION DE LA GARDE CIVIQUE . Contenant la loi du 2 janvier 1835, les arrêtés royaux fixant le nouvel uniforme de l'infanterie, de la cavalerie e

de l'artillerie de la garde, etc. Prix : 50 centimes ,au boreau du POLITIQUE.

SOCIÉTÉS DE PARIS, LONDRES ET BRUXELLES,

POUR LES PUBLICATIONS LITTÉRAIRES, RUE DE RUYSBROECK, N° 9, A BRUXELLES.

EN VENTE:

LA PREMIERE LIVRAISON

DICTIONNAIR

VOGABULAIRE UNIVERSEL ET COMPLET

DE LA LANGUE FRANÇAISE,

REPRODUISANT SOUS LA FORME ANALYTIQUE TOUS LES DICTIONNAIRES FRANÇAIS PUBLIÉS JUSQU'A CE JOUR, ET SPÉCIALEMENT LE NOUVEAU DICTIONNAIRE

L'ACADÉMIE FRANÇAISE,

Contenant: 4º Les définitions les plus exactes, la forma-tion des pluriels, l'étymologie, la prononciation et la syno-nymie des mois; 2º l'indication de leur emploi selon l'usage, es exemples des meilleurs écrivains anciens et modernes

es exemples des inclines servains anciens et inducties, t la concordance grammaticale; Et augmenté d'un grand nombre de mots usuels, de ter-mes d'art, de science et de pratique (histoire naturelle,

médecine, chirurgie, marine, etc., etc.), qui ne se trouvent

dans aucun vocabulaire;
Avec une grammaire française, un traité de ponctuation, un dictionnaire des difficultés grammaticales, le tableau des homonymes et des paronymes, un traité des tropes, etc., etc.;

QUI NE SE TROUVENT PAS DANS L'ACADÉMIE. PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

2 gros volumes, grand in-80, imprimés en caractères neufs, sur bon papier satiné. PRIX (AVANT LA MISE EN VENTE DE LA PREMIÈRE LIVRAISON) 18 FRANCS.

EDITION CLASSIQUE, INDISPENSABLE AUX ÉTRANGERS QUI VEULENT ÉTUDIER LA LANGUE FRANCAISE.

NOTA.

Les cartes qui doivent entrer dans la première livraison du DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE UNI-VERSEL n'étant point encore terminées et cette livraison d'ailleurs comportant plus de 10 à 12 feuilles de texte, la première livraison de ce Dictionnaire ne paraîtra qu'à la fin de février.

BOURSES.

PARIS, LE 6 FÉVRIER.

FONDS PUBLICS.	Joun précédent.	Cours du jours
Cinq pour cent, comptant	. 109 90	108 65
» in courant	. 000 00	000 00
Trois pour cent, comptant	81 00	80 00
» in courant	. 00 00	00 00
Naples. Cert. Falc., comp	. 99 70	99 20
» » fin courant	. 00 00	0) (0
Esp. Dte. ac. 5 % J 1er nov. comp	. 48 378	48 1,2
n in cour.	00 010	00 0,0
» Dte. diff. sans int. compt	. 18 518	18 112
» Dte. pass. sans int. compt.	16 070	15 314
» Emp. des cort. J. de mai 1834	. 00 010	37 112
» s fin cour	. 00 010	00 010
» Empr. royal. J. de juill 1831		37 1,2
n n fin cour.	. 00 0,0	00 010
» Rente 3 p. c. J. d'avril :834.	22 112	00 010
» s fin cour	. 00 0,0	00 010
» Rente. perp. J. de juill. (834	37 112	37 412
in courant.	. 00 00	00 00
Coupons cortès	. 00 00	00 010
Rome. Rs. 5 p. c. compt	. 103 3,4	103 1/2
» fin courant	. 000 010	000 0,0
Belgique. Empr. (83), compt.		1,04, 314
» fin cour.	010 000	0 0 00
Banque de Belgique	000 010	010 010
The state of the last portacles and	E TAIL TO SERVICE STATE OF THE	

AMSTERDAM, LE 6 FÉVRIER. 55 UILG Bente fr

Billet de chance Syndic. d'amort 3 112	24 7 ₁ 8 96 0 ₁ 0 79 3 ₁ 4	Métalliques	94 112	
LONDRES, LE 6 FÉVRIER.				

LOY	DRES,	LE 6 FÉVRIER.	
3° Lo, consolidés Bel. em. (832 C. D. Holl. Dette active. Id. 5 p c Portugais, 5 p. c Id. 3 p. c Espagne. Cortès	102 114 55 18 00 010 83 518 53 114	Escompte. Différées. Passives. Russie. Brésil. Emp. 1821. Mexicains, 5 p. c. Colomb.	25 010 46 518 410 010 85 42 38 010

ANVERS, LE 6 FÉVRIER.

of one ours	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOI
Amsterdam Rotterdam Paris p ^r fr. 400 Londres p ^r Estr Ham. p ^r 40 HB Bruxelles Gand	fl. 47 3 116 fl. 12 06 114 A	d. 46 7 ₁ 8 fl. 11 97 1 ₁ 2 35 0 ₁ 0 P	46 3 ₁ 4 34 7 ₁ 8
my set may	FONDS PUL	BLICS.	umis J.

FONDS. INT. FONDS. INT. COURS. fl. : 00 148 112 D'ANVERS. BRÉSIL. Dette activ 104 314 A E. à L 1824 86 010 » différ ESPAGNE. BELGIQUE. 101 314 A R. P. à Am 5 Emp 48 m. A. B. 1835. 48 318 à 112 A Emp. 1834 Dette diff. Act. de la B. HOLLANDE. 2 11 Cortes à P Dette act. Rte. remb. 2 112 98 010 dito Coup. AUTRICHE. Métalliq. Lots fl. 100.

102 518

» fl. 250. 4 fl. fl. 500. 4

Pologne. Lots d. 300.

NAPLES. Cert. Falc. 5 ETAT-ROM. levée 1832. 5

P à An. 1834. 5

93010

99 010

102

BRUXELLES, LE 6 FÉVRIER.		
Emp. R., fin cour!	101 114 A Lost. r. av. cour.	97 112
» pr. à t mois	000 010 Dl a inscrin	98 3 8 P
Dette active	55 A Metalliques	102 112 A
Empr. de 1832	98 314 P Naples	93 010 A
Act. Société Gén.	805 010 P Rome	102 010
So. de Com. de civ	130 A Brési. Rotsch	86 112
Ban. de Belgique	113 114 A Emp. Ard. 1835.	48 318 A
So. du c. de SO	107 A Emp. Guebh	000 00
S. Hauts-Four	112 112 P. a Ams	00 010
Wasme-Hornu	100 010 P Fin cour	00 010
Bauq. fonc	95 112 P D. différée	19 P
S. du Cha. Flenu.	107 112 P 1d 1835	25 (14 P
Sclessin	107 112 P 1d. 1835 Cortes a Paris	00 010
Société nationale.	111 010 A a Londres.	00 010
GalRus. ad. Br.	00 010 P Coup. Cortes	100 010
Levant de Flenu,	100 114 P CHANGES.	100 roll
Charb. d'Ougrée.	104 010 P Amsterdam	010 010
Sars-Longchamps	102 010 P Londres ct	10 010
Fourn. desVennes	102 0[" 2 mois	
Dette active. Hol.		010 010
Synd. d'amort		I bon to a ned

MARCHANDISES. - Ventes par contrat privé. 1034 balles coton Louisiane, par Neva, et 353 balles coton Géorgie, par Moscow, prix inconnus

VIENNE, LE 28 JANVIER. Métalliques, 102 314. - Actions de la banque, 1362 010.

MARCHÉ. Liége, le 8 février. — Froment, l'hectolitre, 12 82. - Seigle, 9 63.

H.LIGNAC, Imp. du Jour. rue du Pot-d'Or, nº 622, à Liege